

Identités plurielles des femmes *moose* du Yatenga (Burkina Faso)

PASCALE MAÏZI*

Toute identité professionnelle est conditionnée non seulement par une compétence technique mais encore par différents processus de reconnaissance sociale. Ces derniers mettent en jeu la position historique que l'on occupe dans la localité et ses diverses institutions, les lignages de référence¹ ainsi que les réseaux d'échanges dans lesquels chaque individu évolue. La modification d'une identité professionnelle au sein d'un groupe technique particulier peut donc être rattachée à une transformation des conditions sociales de sa reconnaissance aussi bien qu'à un changement technique. C'est le premier facteur que nous avons choisi de privilégier ici pour proposer une analyse des identités professionnelles chez les femmes *moose* du Yatenga, en relation avec le développement des organisations de femmes comme formes institutionnelles de reconnaissance.

Cette réflexion² s'appuie sur les résultats d'enquêtes que nous avons effectuées entre 1988 et 1989, dans les villages de Bidi et Petnâge, auprès d'un échantillon d'environ cinquante agricultrices du Yatenga (nord-ouest du Burkina Faso). Si l'origine sociale et géographique de ces femmes varie, leur statut au moment des entretiens est toujours le même : l'agriculture est leur premier centre d'intérêt et de préoccupations, quelles que soient leurs spécialités professionnelles par ailleurs. Leurs pratiques agricoles se présentent toujours comme des nécessités économiques et sociales et sont constitutives d'une identité féminine *mooga*. Un second ensemble d'informations provient d'une consultation régulière des principaux journaux nationaux de l'époque, *Sidwaya* (quotidien), *Sidwaya magazine* et *Carrefour africain* (hebdomadaires).

* Anthropologue, enseignant-chercheur au Cnearc, 1101, av. Agropolis, 34033 Montpellier.

¹ Ce sont, pour les femmes *moose* du Yatenga, le lignage d'origine et le lignage du mari.

² Elle témoigne avant tout d'un champ d'hypothèses et d'investigations ouvert que d'autres enquêtes doivent venir enrichir.

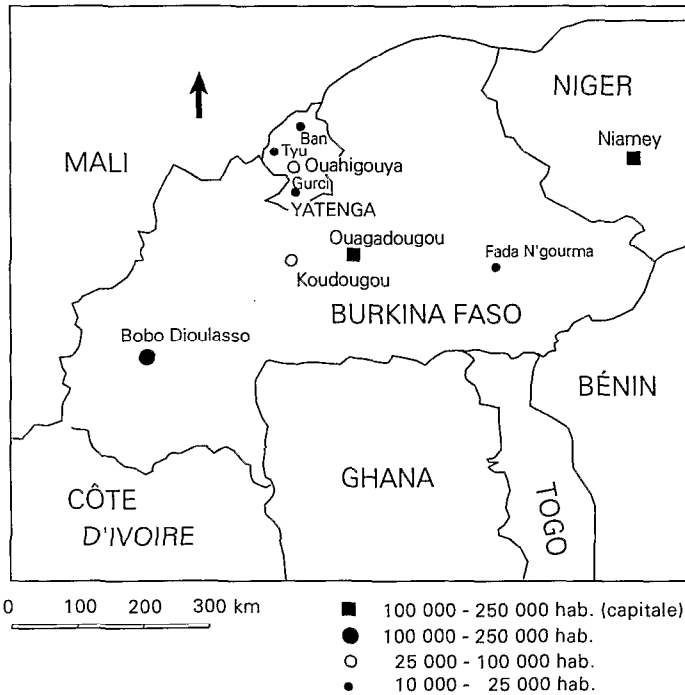


FIG. 1. — Carte de localisation du Yatenga.

LE FÉMININ COMME CATÉGORIE POLITIQUE

Depuis l'avènement du Conseil national de la Révolution (CNR) en 1983, la femme burkinabè occupe une place de choix dans le discours officiel de l'État et de la presse nationale (KANSE, 1989 : 66). Bien plus qu'un groupe d'acteurs dont on voudrait mobiliser l'attention, les femmes semblent aujourd'hui constituer une catégorie politique (LAGRAVE, 1987 : 24). En effet, tout est mis en œuvre pour les caractériser à travers un champ lexical faisant référence à un engagement unitaire et militant : « cette catégorie de notre peuple qui recèle une ardeur insoupçonnée dans le travail générateur de progrès mais aussi dans les luttes pour l'émancipation sociale du peuple burkinabè »³ définit toutes les femmes comme des militantes exemplaires de la Révolution.

³ Message du président B. Compaoré, 8 mars 1988, Kaya.

Le combat pour l'émancipation est présenté comme une priorité nationale dès 1984 (LABAZÉE, 1989). Cependant, en 1988, la « libération de la femme » n'annonce plus systématiquement la « victoire des peuples » : l'expérience des quatre dernières années, sur laquelle veut revenir le nouveau gouvernement du président Compaoré par un travail de *Rectification*, montrerait au contraire que l'émancipation féminine « ne peut s'obtenir sans la libération des Peuples du joug de l'exploitation impérialiste »⁴. Cette nouvelle position officielle ne remet pourtant pas en question le modèle d'une femme résolument engagée dans le progrès de la nation et n'interdit pas non plus parfois le recours aux idéaux de 1984, c'est-à-dire à l'image d'une catégorie avant-gardiste : ainsi, à l'occasion d'un Séminaire national des femmes, on peut retenir l'idée qu'un engagement pour le progrès national :

« suppose que les femmes elles-mêmes s'engagent avec détermination en rangs serrés et dans l'unité à l'assaut des citadelles de féodalité, d'obscurantisme et d'ignorance qui, en freinant la progression de la femme, freinent la marche radieuse de la Révolution vers ses nobles idéaux de justice sociale et de bien-être pour tous »⁵.

On peut constater par ailleurs que tous les canaux institutionnels restent mobilisés, après la chute du gouvernement de T. Sankara, pour assurer efficacement la diffusion de ce modèle conquérant : vulgarisation assurée par des animateurs ruraux, émissions radiodiffusées, manifestations officielles dans les villes moyennes et distribution du nouveau *Code des personnes et de la famille*.

LA PAYSANNE LABORIEUSE ET MILITANTE

Au sein de cette représentation officielle de la femme burkinabè, la paysanne est comprise par opposition à la citadine, à travers une catégorie spécifique qui dessine un univers d'entraves féodales, de labeur et de soumission :

« La femme rurale est doublement défavorisée. Tout d'abord, en tant que rurale, il y a entre elle et les habitants de la ville des inégalités. Ensuite, en tant que femme, elle subit la loi de la discrimination qui existe entre elle et l'homme et de nombreux préjugés qui lui sont défavorables »⁶.

⁴ *Discours de Kaya*, mars 1988. Pour de plus amples détails sur les représentations officielles du CNR concernant la femme burkinabè, on se rendra à l'article de KANSE (1989).

⁵ Préambule au *Séminaire national des femmes*, 5-8 mars 1988 à Kaya, édité par le Front populaire et l'Union des femmes du Burkina (UFB) : 4.

⁶ Extrait d'un rapport de synthèse du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage cité par l'hebdomadaire *Carrefour africain*, n° 1106, du 24 novembre 1989 : 22.

Mais elle constitue « une grande force motrice dans la production [...] victime d'une marginalisation sévère qui l'aliène des tâches nobles »⁷. Or, en formant « plus de la moitié de la main-d'œuvre agricole », les épouses d'agriculteurs sont considérées comme « le pilier essentiel de la paysannerie »⁸ : travailleuses exemplaires, elles « occupent une place active dans tout le processus de la production vivrière. De ce fait elles sont en première ligne du combat pour l'autosuffisance alimentaire »⁹. Mais si la femme rurale semble ainsi s'opposer à la femme urbaine, elles sont toutes deux soumises à une identité façonnée en dehors de leurs champs d'actions et de représentations, une identité construite hors d'elles mais pour elles, idéale et exemplaire.

IDENTITÉS PLURIELLES DES FEMMES EN MILIEU RURAL

En dehors de cette dualité rural/urbain, les discours officiels ne mentionnent pas la diversité des identités, construites sur les interactions sociales entre différents groupes spécialisés et la société *mooga* dans laquelle ils s'inscrivent. Si les notions de métier, de carrière et de salariat apparaissent comme des points de référence significatifs pour différencier les citadines, les « femmes rurales » sont présentées au contraire comme un groupe homogène et relativement vague, voué au travail de la terre. Or, la réalité sociale du Yatenga nous montre que la catégorie « femmes rurales » ne comprend pas seulement des épouses d'agriculteurs, aides familiales pour une production agricole contrôlée par les hommes ; la présence, dans la même région, de groupes d'éleveurs *fulbe* dont les épouses ne cultivent jamais la terre nous oblige à tenir compte, dans un premier temps, d'identités techniques spécifiques qui ne se rattachent pas au travail agricole. Par ailleurs, l'exercice de travaux agricoles sur des parcelles personnelles (*beolse*, sing. *beolga*) auxquelles chaque épouse *mooga* a droit en se mariant, perçues comme des espaces de liberté individuelle pour un travail et un produit personnels, nous invite à considérer le travail exercé sur ces parcelles comme une profession : au contraire du travail fourni sur les champs familiaux, le travail des *beolse* n'est pas perçu comme un prolongement des activités ménagères mais comme un droit inaliénable à exploiter seule (même de manière temporaire) une terre. L'identité d'*agricultrice* est ainsi construite en partie sur l'autonomie et la spécificité des travaux agricoles réalisés sur de petites surfaces de cultures individualisées. Cependant, être agricultrice ne se résume pas à travailler

⁷ *Carrefour africain*, n°1106, novembre 1989.

⁸ *Carrefour africain*, spécial « an IV », 1988.

⁹ *Idem.*

sur des champs personnels. D'une manière générale, cette identité « fait intervenir d'autres paramètres qui agissent sur la représentation que les agricultrices se font d'elles-mêmes, car être agricultrice c'est aussi être épouse, mère, femme et rurale » (ALBERT, 1987 : 84)¹⁰. De plus, l'identité d'agricultrice n'exclut pas d'autres spécialités techniques parallèles, d'autres identités professionnelles. En effet, l'existence de groupes qui sont à la fois agriculteurs et artisans montre qu'un troisième ensemble d'identités structure la société *mooga* : des catégories telles que forgerons et potières ou tisserands et fileuses désignent des groupes qui, dans le Yatenga, développent leurs techniques pendant la morte saison et cultivent en hivernage. En tant qu'artisans, ils utilisent par définition un outillage spécifique et fabriquent en série des objets dont l'échange permet d'assurer une partie de leur subsistance. Ils constituent des groupes limités où les relations entre personnes sont fondées sur l'entraide professionnelle (BALFET, 1967 : 1). Les agricultrices caractérisées par une spécialité technique (céramique ou filage du coton) et un ensemble d'interactions spécifiques et permanentes qui lie leurs groupes avec la société *mooga* depuis des siècles sont, dans le Yatenga, épouses de forgerons (potières) ou de tisserands (fileuses), et revendiquent là une identité à la fois lignagère et professionnelle. On peut encore distinguer un quatrième ensemble d'identités professionnelles, à travers cette fois toutes les agricultrices qui se sont spécialisées dans la production d'aliments préparés et commercialisés. Les restauratrices sur les marchés ou sur les sites aurifères, les vendeuses de galettes qui, tous les jours sans exception, se rendent au marché, les vendeuses de beignets systématiquement présentes aux cérémonies villageoises sont suffisamment nombreuses et organisées actuellement pour ne plus être considérées comme des exceptions. Leurs pratiques mettent en évidence la possibilité d'une évolution des tâches dites domestiques et privées vers une spécialisation professionnelle, la plupart du temps saisonnière, qui suppose comme dans l'artisanat un outillage spécialisé pour un produit destiné à une large clientèle extérieure à l'unité de résidence. Cette évolution ne touche pas forcément toutes les cuisinières ni toutes les chaînes de confection alimentaire. Quelques catégories de femmes et quelques préparations définissent ainsi des sous-groupes techniques parmi les cuisinières, dont les savoir-faire sont au départ partagés.

En dehors du cadre de sa production agricole personnelle, qui obéit à une évolution historique des ressources et à des règles sociales parti-

¹⁰ La notion de profession que suggère le terme « agricultrice » apparaît de plus en plus dans la littérature sur le développement : la CCE, par exemple, exprime le souhait d'« encourager le passage à l'organisation d'une véritable profession agricole », d'aider « à l'émergence d'une véritable profession agricole », qui permettrait de négocier avec de véritables partenaires « dans la définition et l'application de la politique agricole » (DEVÈZE et ROUVIÈRE, 1991).

culières, la « femme rurale » peut donc disposer d'outils spécifiques¹¹ pour une production d'objets ou d'aliments vendus auprès d'une clientèle qui ne se réduit pas aux résidents d'un quartier ou d'une seule localité. Elle exerce alors sa spécialité de manière régulière, et tous ses revenus sont réutilisés pour satisfaire les besoins de son ménage et constituer une épargne. Son identité professionnelle est ainsi définie par des savoir-faire, des réseaux d'échanges spécifiques, mais aussi (dans le cas de l'artisanat) par des règles qui préservent la séparation des groupes techniques et les modalités de transmission du savoir technique spécialisé.

Devant une telle diversité des identités professionnelles féminines en milieu rural, on peut se demander alors comment les agricultrices *moose*¹² réagissent à la reconversion idéologique que suppose implicitement l'identité militante de la « femme rurale », telle qu'elle est diffusée. Pour tenter de répondre à cette interrogation, il nous a semblé nécessaire d'aborder non pas simplement le discours des femmes face à celui de l'État, mais certains lieux de pratiques que l'on conçoit comme des points de confrontation entre une identité façonnée hors de la réalité sociale du Yatenga et des identités professionnelles constitutives d'une réalité quotidienne au Yatenga : ce sont les institutions officielles qui regroupent des femmes, c'est-à-dire l'Union des femmes du Burkina (UFB) et surtout les associations en milieu rural¹³.

LES INSTITUTIONS POUR LES FEMMES : DES OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES

À l'échelle du gouvernement burkinabè, l'« ignorance politique des femmes »¹⁴, même si elle n'est jamais démontrée, est un argument décisif qui a légitimé la naissance de l'UFB. Le rôle de cette institution nationale est essentiellement politique : elle est chargée en effet « d'élever le niveau de conscience politique et idéologique des femmes », de « conscientiser les femmes pour leur permettre d'exercer le pouvoir

¹¹ Sans en être forcément propriétaire.

¹² Nous laissons volontairement de côté pour cet article l'exemple des femmes *fulbe*, épouses d'éleveurs.

¹³ Nous distinguons ici, pour les besoins de l'analyse, les associations qui sont des regroupements officiels, recensés, disposant de statuts, de règlements intérieurs, de cotisations obligatoires, et les organisations paysannes féminines qui sont des groupes d'entraide informels, non recensés, sans statut officiel.

¹⁴ « Elles ne sont pas dans la politique des deux pieds » (Blanche Sawadogo, professeur dans un collège d'enseignement technique et professionnel à Ouagadougou, citée par TARRAB et COËNE, 1989 : 55).

politique »¹⁵. Pour certaines responsables, l'UFB est plus précisément chargée « d'organiser les femmes, de les mobiliser et de lancer une politique d'action en faveur des femmes »¹⁶ ou encore « de permettre aux femmes de se libérer, de faire en sorte que les femmes puissent s'exprimer, qu'elles puissent dire ce qu'elles pensent et prendre leurs responsabilités vis-à-vis de certains problèmes »¹⁷. Véritable structure de participation politique sous condition, l'UFB offrirait néanmoins les moyens de se forger une éthique et une pratique militante (LAGRAVE, 1987 : 27) qui conduiraient les femmes à mieux connaître leurs moyens d'action : « Avant la révolution, elles participaient à des manifestations pour s'amuser, mais maintenant, quand elles se retrouvent, c'est pour travailler, pour voir comment elles peuvent faire évoluer l'économie du pays »¹⁸. S'adressant à toutes les catégories sociales sans distinction, conçue sur le modèle d'un organe central situé à Ouagadougou et représenté par des antennes locales dans toutes les agglomérations du pays, l'UFB reste pourtant une institution urbaine à laquelle se réfèrent rarement les agricultrices du Yatenga.

Par opposition, les associations de femmes, pour la plupart antérieures à la création de l'UFB, sont décentralisées et dans certains cas strictement régionales. Cependant, dès 1984, elles sont conçues comme des institutions-relais pour le pouvoir central et viendraient en quelque sorte compléter l'action de l'UFB. Car si la création de celle-ci doit permettre « aux femmes d'avoir conscience de l'importance de leur force tant qu'elles s'expriment de façon révolutionnaire, organisée, massive et surtout nationale »¹⁹, les associations doivent désormais être des « foyers de lutte contre l'exploitation et la domination »²⁰. La première est donc un outil institutionnel du gouvernement pour assurer la diffusion d'une nouvelle identité féminine ancrée dans le politique. Les secondes sont plutôt les instruments d'un travail parallèle de l'État sur un champ de pratiques et de représentations essentiel, celui du développement national. Dans une mise en relation étroite et permanente avec l'UFB, les associations garantissent en fait le succès de la production idéologique du gouvernement. Marquées par des séries de mesures concrètes, leurs objectifs touchent plus directement les agricultrices : ils reposent en effet sur l'idée que la solution aux problèmes de développement est

¹⁵ Extraits du *Rapport général du 1^{er} congrès de l'UFB*, novembre 1988.

¹⁶ Alice Tiendrebeogo, secrétaire d'État à l'Action sociale au ministère de la Santé, citée par TARRAB et COËNE (1989 : 35).

¹⁷ Blanche Sawadogo, citée par TARRAB et COËNE (1989 : 54).

¹⁸ A. Sanwidi, adjointe administrative au ministère de l'Environnement et du Tourisme, citée par TARRAB et COËNE (1989 : 25).

¹⁹ Message de B. Compaoré, 8 mars 1988, Kaya.

²⁰ *Carrefour africain*, spécial « an V », 1989.

dans une promotion de projets concrets initiés par les populations rurales. Les associations doivent donc favoriser les rencontres et les échanges d'expériences entre femmes pour renforcer leur volonté d'engagement dans le développement, après avoir permis de dépasser les conflits locaux. Elles seraient aussi de cette manière un moyen de faire évoluer les rapports sociaux à l'intérieur de la paysannerie (TALLET, 1989 : 47).

LA DILUTION APPARENTE DES IDENTITÉS DANS LE CHAMP DES PRATIQUES ASSOCIATIVES

Conçues en dehors de toute initiative locale, les associations féminines de Bidi et Petnâge peuvent être comprises comme de nouvelles structures d'organisation du travail par les agriculteurs. Certains en ont une vision que l'on pourrait qualifier d'« instrumentale » : « si vous êtes en association c'est pour nous aider ». Pour un encadreur de Bidi, et dans l'ordre d'une conscience active d'appartenance à un corps institutionnel, les associations sont des lieux privilégiés de vulgarisation et d'application de tous les thèmes de développement : « ce que je demande, c'est que les femmes travaillent [...]. Faites des foyers améliorés, des fosses fumières, et vos enfants suivront vos pas. C'est ce que je demande ». Du côté des agricultrices, en revanche, il semble difficile d'exprimer une conception claire du principe associatif (MAÏZI, 1991 : 98) :

« on nous a dit de nous réunir » ; « ils nous disent d'avoir de la considération pour les groupements pour que le travail aille bien, et de bien nous entendre. C'est pour l'entente qu'ils sont venus. Et nous, nous faisons de notre mieux pour nous entendre » ; « on est dans le groupement, tout ce que nos maris disent, on suit ce qu'ils disent. C'est selon leur volonté que nous sommes dans le groupement » ; « on se lève pour travailler, pour éviter la honte (*niânde*) ».

Ce sont quelques-unes des principales réponses à nos questions sur les objectifs d'une association à Bidi. En dehors d'une subordination presque totale aux hommes, ces remarques signalent une résignation manifeste des agricultrices devant une situation contradictoire. Celles-ci sont en effet prises entre une tradition de travail individuel, orienté vers la satisfaction des besoins du ménage ou la réalisation d'une spécialisation technique saisonnière, et une structure d'organisation collective, dont la rationalité vise à provoquer des changements techniques par divers travaux d'intérêt collectifs²¹, où l'on ne tient pas forcément

²¹ Exemples de travaux collectifs : reboiser, créer un barrage, fabriquer des gabions, des fosses fumières.

compte des identités techniques de chacune. De plus, soumises à des modèles relationnels qui n'ont pas forcément d'existence hors du groupe associatif, les agricultrices réunies au sein des associations se re-définissent temporairement les unes par rapport aux autres pour s'attacher à entretenir une entente qui conditionne officiellement le succès de la structure.

Pour combattre l'« ignorance politique » si souvent dénoncée, toutes les associations ont encore pour mission d'assurer un travail d'enseignement. Dans cette optique, l'*opération Bantaare*, véritable modèle de campagne d'alphabétisation en 1988, est à la fois formatrice²² et politiquement marquée « de par sa contribution au processus d'édification de la société nouvelle burkinabè »²³ : en même temps qu'elles apprennent l'alphabet latin, les femmes reçoivent une instruction politique ancrée sur l'actualité puisqu'elle concerne l'organisation générale du gouvernement, ses objectifs, ses différents représentants ; elles sont parallèlement informées de l'existence de l'UFB, présentée comme la structure représentative de leur condition et de leurs exigences éventuelles. L'*opération Bantare* est ainsi conçue comme « un test de mobilisation, d'éducation et de formation de la paysannerie »²⁴, uniquement représentée pour cette occasion par des femmes, volontaires ou désignées.

D'autres initiatives de formation se sont développées parallèlement : campagnes sanitaires et sociales, stages pour apprendre la fabrication des foyers améliorés ou de savon industriel, par exemple. Elles s'accompagnent toutes de perspectives économiques nouvelles mais s'appuient rarement sur une reconnaissance préalable des identités techniques locales. On en donnera pour exemple une formation villageoise à la fabrication de foyers améliorés en terre, conçus pour une cuisson des aliments peu consommatrice en combustibles : le travail de la terre que cette technique de fabrication suppose n'a pas été considéré dans sa dimension essentielle, c'est-à-dire, dans le Yatenga, comme une attribution exclusive des potières, épouses des forgerons dans la société *mooga*. Rares sont les autres agricultrices qui acceptent alors, après la formation donnée par les animateurs ruraux, de reproduire les gestes qu'elles ont mémorisés pendant le stage. En revanche, quelques potières de Bidi et de Petnâge, sans avoir été directement sollicitées, reprennent la technique à leur compte pour diffuser localement de nouveaux foyers de cuisson, ajoutant ainsi un nouveau produit à la gamme de tous ceux qu'elles commercialisent déjà.

²² C'est une « conquête du savoir » (éditorial de *Carrefour africain*, février 1988).

²³ Éditorial de *Carrefour africain*, février 1988.

²⁴ *Sidwaya*, n° 1015, 1988.

Finalement, qu'il s'agisse des entreprises de formation ou des travaux d'intérêt collectif, l'obéissance à un ordre externe et le compromis qui caractérise la participation féminine au développement local semblent produire, dans un premier temps, une sorte de dilution des identités individuelles des agricultrices au profit d'une identité collective, détachée de la réalité quotidienne mais proposée comme fondement d'une solidarité active.

L'ORDRE DE LA RUPTURE ET LE RESPECT DES TRADITIONS

Si l'on reprend le contenu des représentations officielles concernant les agricultrices burkinabè, on constate qu'il y est toujours question d'une rupture, même si le terme n'apparaît pas. Rupture tout d'abord avec l'ordre antérieur, un ordre « féodal »²⁵ marqué par une certaine soumission aux hommes et un partage codifié des tâches et des savoir-faire. Ainsi par exemple, parallèlement aux entreprises de formation en milieu rural, une vaste campagne est organisée en 1988 pour développer le transfert de métiers traditionnellement masculins en faveur des femmes : maçonnerie, menuiserie, tissage²⁶. Car :

« au-delà de leurs domaines habituels d'activité, les femmes doivent savoir qu'elles peuvent faire carrière dans des secteurs de travail jusque là considérés comme non réservés aux femmes. L'affirmation de soi, prélude à l'émancipation de la femme, passe par de tels exemples »²⁷.

C'est donc au prix d'une rupture avec l'ancienne division sexuelle des tâches et des savoir-faire qu'il serait possible de construire une nouvelle identité féminine significative pour l'essor du pays. Tout en étant limité au secteur urbain, cette campagne a été largement diffusée par la radio en milieu rural. Les réactions féminines que nous avons pu recueillir dans le Yatenga expriment alors en majorité le refus d'entrer en contradiction totale avec des identités professionnelles fixées par l'histoire des groupes techniques et socialement pertinentes, puisque garantes d'une situation différenciée entre les hommes et les femmes par rapport à l'ensemble des objectifs économiques :

²⁵ Le terme « féodal » est souvent employé par la presse burkinabè entre 1983 et 1988 ; on le trouve aussi dans le *Code des personnes et de la famille* (Imprimerie nationale de Ouagadougou, 1989 : 63) : pour lutter contre « les conceptions féodales, la monogamie est consacrée comme la forme de droit commun du mariage. Toutefois la polygamie est admise dans certaines conditions ».

²⁶ Voir *Sidwaya magazine* (août 1988 : 44-45) : « Des femmes ont créé l'inédit ».

²⁷ *Sidwaya*, 1988 : 45.

« nous ne pouvons pas faire comme à Ouagadougou. Quelle femme va accepter de prendre le travail de son mari ? Quelle femme va être autorisée à le remplacer ? » ; « je ne connais pas le travail de mon mari, moi je file le coton, je ne sais pas tisser, je ne peux pas tisser car je ne suis pas homme » ; « mais si je tisse, qui va filer ? Et comment font les femmes de Ouagadougou qui tissent ? Qui a filé pour elles ? ».

On comprend ainsi que la mise en application des principes énoncés par l'État, théoriquement porteurs d'une identité nouvelle valorisée, ne s'oppose pas seulement à une éventuelle réticence des époux que l'on a pu dénoncer par ailleurs. Elle contredit en fait toute l'histoire des savoir-faire locaux et s'oppose de cette manière aux identités techniques spécifiques dans la région.

Rupture encore avec les anciennes formes d'entraide dominées par des relations aînées-cadettes : l'UFB et toutes les associations de femmes fonctionnent sur le postulat d'une solidarité totale et permanente entre femmes de toutes catégories sociales et de toutes générations. Il semble là que rien ne doive résister à une organisation collective des agricultrices, pas même les oppositions traditionnelles entre sexes, générations, lignages, quartiers ou groupes techniques spécialisés. Mais en même temps qu'il préconise une rupture avec un mode de vie passé, le discours du gouvernement relayé par la radio s'appuie sur un registre traditionnel. Ainsi, par exemple, un encadreur à Bidi inaugure l'assemblée d'une association de femmes par ces termes :

« Je demande pardon à vos maris : pour rencontrer les femmes, on doit prévenir trois ou quatre jours avant la rencontre. Si on veut rencontrer les femmes d'un village, il faut toujours que les maris soient au courant »²⁸.

Dans cette logique, l'émancipation annoncée est en partie masquée par l'énoncé d'un respect permanent de la tradition et des hiérarchies locales. Les femmes elles-mêmes s'opposent à une rupture telle qu'elle est suggérée : « Nous avons notre place, les hommes sont en tête (*taôre*) ».

Au bout du compte, et si l'on s'en tient aux différents énoncés relevés du côté des institutions comme parmi les femmes, les agricultrices burkinabè semblent se trouver aujourd'hui dans une situation aussi inconfortable qu'ambiguë ; elles doivent, en effet, gérer deux domaines de pratiques et d'expressions, l'un relevant de ce qu'on pourrait appeler à

²⁸ Il nous explique plus tard : « vous connaissez B. ? C'est lui le coordinateur du groupe-ment des femmes de ce quartier ! Je n'ai de relation avec aucune femme, je n'ai pas le droit de leur parler sans son autorisation, je dois d'abord m'adresser à lui, s'il faut réunir les femmes, le voilà à ma gauche, s'il faut transmettre, il transmet ».

la suite de LAGRAVE (1987) *le devoir naturel*, conforme à l'histoire de leurs savoir-faire, garant de leurs identités et d'une division sexuelle codifiée des tâches et des savoirs, l'autre relevant au contraire d'un *devoir militant*, caractérisé par une envergure nationale (et non plus locale) et par son détachement de toute histoire sociale et de tous champs de pratiques traditionnelles.

DES STRUCTURES DE CONFRONTATION ET D'ÉVOLUTION DES IDENTITÉS

Au-delà de cette contradiction évidente, l'observation des pratiques et l'analyse des stratégies féminines dans le cadre précis des associations permet de comprendre de quelle manière la confrontation et la confusion des identités sont aujourd'hui porteuses d'une évolution des identités professionnelles féminines. Car la mobilisation des agricultrices autour de structures associatives s'accompagne d'un mouvement important d'adhésions volontaires des femmes à quelques-uns des différents projets qui ont pu être proposés ces dernières années. Le succès d'une organisation villageoise, puis régionale, de crédit aux femmes est un exemple. De même, l'importance des revendications²⁹ et des actions menées par certains groupements féminins de Bidi pour bénéficier de terres de cultures collectives supplémentaires tend à montrer, qu'en somme, la résignation des femmes ne serait qu'apparente ou passagère, et leur incapacité à définir les objectifs d'une association féminine ne serait pas forcément synonyme d'ignorance. En fait, tout projet d'action proposé aux associations de femmes se présente d'abord comme une occasion de modifier les relations avec l'ensemble des représentants masculins d'une autorité, qu'elle soit villageoise, administrative ou foncière, puis comme un champ de pratiques nouvelles, susceptibles de transformer les conditions de travail spécialisé (commerce et artisanat féminin). L'accès aux crédits favorise ainsi, par exemple, le développement de spécialisations professionnelles, en particulier dans le domaine de la cuisine, et donne aux conditions d'exercice d'une spécialité technique plus d'autonomie. Suivant la même logique, l'organisation associative des femmes autour de projets de formation peut, dans certains cas, favoriser l'émergence de nouvelles identités professionnelles, construites sur un savoir technique acquis notamment au cours d'un stage. Celui-ci rend possible l'exercice d'une activité hors du cadre et des besoins familiaux, avec des moyens de production sous contrôle individuel et l'assurance d'une diffusion régu-

²⁹ Elles confirment l'hypothèse d'une identité d'agricultrice en mettant en valeur un univers de spécialisations techniques dans le milieu agricole.

lière de produits auprès d'une clientèle locale ou régionale. En dehors des objectifs déclarés, les projets de formation en zone rurale sont donc aussi à l'origine d'un renouvellement des modèles de relations entre agricultrices : les conditions matérielles de leur réalisation favorisent de nouveaux contacts entre paysannes de différents villages comme avec l'ensemble des institutions régionales. On constate ainsi que les femmes concernées par l'opération *Bantaare* ont développé des réseaux d'échanges et d'informations extra-villageois et s'engagent souvent plus rapidement que d'autres par la suite dans une entreprise locale de développement. Se référant à un événement commun, l'apprentissage de la lecture ou d'une technique, elles expriment à travers ce type d'engagement une solidarité fondée sur une nouvelle intercompétence³⁰. Par ailleurs, des expressions relevées couramment³¹ (« on se réunit pour causer », « on parle de l'entente dans le groupement », « on parle, on s'entend — *zems taaba* — », « si nos enfants nous trouvent dans l'entente, ils vont s'entendre comme nous, c'est le futur ») signalent, outre l'adhésion à des modèles relationnels nouveaux, l'importance donnée aux échanges pour tenter de construire une solidarité qui transcende les anciens liens et fonctionne sur d'autres signes de reconnaissance communs, d'autres codes de sociabilité. Lieux d'une prise de parole à la fois libre et sous condition, les groupements féminins figurent alors comme de nouveaux espaces publics d'expression et même de pouvoir : un pouvoir avant tout relationnel, relatif et jamais absolu, qui s'exprime entre autres « par une façon de rester imprévisible pour le partenaire [...] et par des négociations et marchandages volontaires et parfois inconscients » (SAINSAULIEU, 1988 : 456)³². Au sein de cette relation particulière avec les institutions, qui ne s'exprime souvent qu'à travers l'organisation et les activités locales des associations, chaque agricultrice doit être comprise comme un sujet rationnel, largement défini par sa capacité consciente à établir des stratégies pour maximiser ses gains économiques et sociaux. Pour finir, les stratégies féminines que révèle l'analyse des organisations associatives³³ sont aujourd'hui reconnues, aux niveaux national et international, non plus comme des déviations temporaires (BISILLAT, 1989 : 512) mais comme des actions rénovatrices, exemplaires du devoir militant et de ce fait porteuses de nouvelles identités économiques et politiques.

³⁰ Nous empruntons ce concept à SAINSAULIEU (1988).

³¹ Elles sont liées aux réponses données par les femmes au sujet des actions ou thèmes qui paraissent les plus importants dans leurs associations.

³² Dans la logique de réflexion proposée par SAINSAULIEU (1988 : 456), le pouvoir des femmes ici s'appuie sur la façon dont elles tirent de leur place, dans une structure associative particulière, les moyens de jouer un jeu personnel dans leurs relations avec les autres et, en particulier, avec les représentants extérieurs des projets de développement locaux.

³³ On en a donné une illustration dans un article précédent (MAIZI, 1991 : 89-99).

EN CONCLUSION

Le développement de spécialisations professionnelles, soutenues par des projets de crédit aux femmes ou par les structures de formation qui en sont responsables au départ, transforme les habitudes de travail. Ainsi, certaines activités féminines fortement liées au contexte familial et villageois s'en détachent aujourd'hui, et les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans des spécialités techniques nouvelles dont les produits sont orientés vers une large diffusion commerciale. Signes d'un abandon progressif des formes de dépendances économiques et sociales traditionnelles, ces choix déterminent logiquement des conduites nouvelles face à l'autorité masculine ou, plus largement, sociale : volonté plus grande de négociation directe avec des bailleurs de fonds déjà actifs localement, sans passer systématiquement par les hommes ; volonté de gérer seules les revenus issus d'une activité rémunératrice individuelle et de les réinvestir hors de la sphère domestique dans une épargne individuelle ou dans d'autres activités. Parallèlement, l'affiliation aux structures associatives offre aux femmes les moyens de constituer de nouveaux réseaux de sociabilité et d'échanges qui sortent des cadres sociaux de la localité. Lieux privilégiés de changements techniques imposés et d'initiatives économiques soutenues, les associations féminines favorisent une évolution des pratiques, un remodelage des relations de genre et des identités puisque les agricultrices se définissent progressivement dans un univers qui ne se réduit plus à leurs villages d'origine et de résidence. Les associations féminines se présentent en définitive comme des espaces légitimes de confrontation des identités traditionnelles féminines avec les identités forgées et diffusées par l'ensemble des institutions gouvernementales. Peut-on alors juger, à la suite de KANSE (1989 : 72), la politique féminine des gouvernements qui se sont succédé entre les années quatre-vingt-trois et quatre-vingt-neuf au Burkina Faso ? La notion d'échec utilisée pour la qualifier nous semble trop radicale pour permettre de comprendre une évolution qui ne s'exprime jamais de manière immédiate et directe mais s'impose progressivement dans l'ordre des pratiques et des savoirs, comme un jeu permanent de régulation des contradictions liées à la position des femmes et à la confrontation de deux modèles idéologiques³⁴.

³⁴ D'un côté, l'économie de marché que tentent de généraliser les politiques de développement, dont on retrouve les applications au sein des structures associatives ; de l'autre, la lutte contre l'impérialisme et l'exploitation capitaliste que revendiquent les gouvernements successifs au Burkina Faso à travers ses différentes institutions centrales, l'UFB en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT (C.), 1987 — « Une image sur papier glacé : l'agricultrice d'Agri-Sept ». In LAGRAVE (R. M.), éd. : 61-85.
- BALFET (H.), 1967 — « L'artisanat ». In : *L'organisation de la planète ; l'aventure humaine*, Paris, éditions La Grange Batelière, t. II.
- BISILLAT (J.), 1985 — La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie. *Revue Tiers-Monde*, 26 (102), avril-juin 1985 : 409-415.
- BISILLAT (J.), 1989 — Mots échoués sans contexte. *Cahiers des Sciences humaines*, 25 (4) 1989 : 511-518.
- DEVÈZE (J. V.), ROUVIÈRE (M.), 1991 — *Notes et études*. CCE, n° 42, 31 p.
- KANSE (M. S.), 1989 — Le CNR et les femmes : de la difficulté de libérer la « moitié du ciel ». *Politique africaine*, 33 : 66-72.
- LABAZÉE (P.), 1989 — Discours et contrôle politique : les avatars du Sankarisme. *Politique africaine*, 33 : 11-26.
- LAGRAVE (R. M.), éd., 1987 — *Celles de la terre. Agricultrice : l'invention politique d'un métier*. Paris, EHESS, 254 p.
- MAÏZI (P.), 1991 — « Le groupement féminin 6S à Gurga : pratiques et discours (Burkina Faso, Nord-Yatenga) ». In Olivier de Sardan (J. P.), Paquot (E.), éd. : *D'un savoir à l'autre ; les agents de développement comme médiateurs*, Paris, minis-tère de la Coopération-Gret, coll. Focal Coop : 89-99.
- SAINSAULIEU (R.), 1988 — *L'identité au travail*. Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, coll. Références, 477 p.
- TALLET (B.), 1989 — Le CNR face au monde rural : le discours à l'épreuve des faits. *Politique africaine*, 33 : 39-49.
- TARRAB (G.), COËNE (C.), 1989 — *Femmes et pouvoir au Burkina Faso*. Paris, L'Harmattan, 125 p.

NOTES SUR LA TRANSCRIPTION DES TERMES MOORE

La transcription des termes *moore* adoptée ici est conforme à l'orthographe généralement utilisée aujourd'hui, rendue officielle et codifiée par décret du 17 janvier 1969. Ainsi le « mossi », terme neutre anciennement utilisé, est remplacé par *mooga* au singulier, *moose* au pluriel, et *Moogo* pour le locatif.

Concernant la prononciation :

- Le [g] est toujours dur, le [s] n'est jamais « z ».
- le [gh] correspond au « r » grasseyé.
- Une nasalisation est signalée par le signe [^]. Ainsi par exemple Petnâge se dit « Petnangué ». Le [ô] et le [ê] se prononcent alors respectivement « on » et « un ».
- Le [u] se prononce « ou », le [e] doit être prononcé « é ».
- Les voyelles longues sont doublées : *naaba*.